

# Formation à la conduite des Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté

R489

Le recours à la formation des Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté et aux tests CACES® R.489 de la catégorie appropriée constitue un bon moyen pour l'employeur de se conformer aux obligations en matière de contrôle des connaissances et du savoir-faire.

Présentiel - Synchrone

## Objectifs

Être capable conformément au référentiel de compétences R489 de la CNAM d'appliquer sur le plan théorique et pratique les règles de sécurité inhérentes aux chariots de manutention à conducteur porté.

## Les + métier

Formation adaptée au niveau et aux besoins des stagiaires (2 à 4 jours selon les catégories).

Acquisition des compétences réglementaires pour conduire en sécurité.

Mise en situation pratique sur engins conformes.

Valorisation immédiate sur le marché de l'emploi grâce à une certification reconnue. &nbsp;



### Public Visé

Toute personne amenée à conduire des chariots à conducteur porté.



### Pré Requis

- Maîtrise orale et écrite de la langue française
- Etre muni obligatoirement des EPI adaptés à la formation
- Il est recommandé que l'employeur s'assure de l'aptitude médicale du salarié à conduire un chariot de manutention automoteur à conducteur porté avant de s'engager dans un processus de formation. En effet, cette démarche devra obligatoirement être effectuée préalablement à la délivrance de l'autorisation de conduite.

## Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Apporter les compétences nécessaires à la conduite du chariot concerné en situation de travail

Transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité du chariot concerné

Communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation

## Parcours pédagogique

### Formation théorique : Pour toutes les catégories

- Connaissances générales : rôles et responsabilités, acteurs en prévention des risques professionnels et leur rôle, les différents types de chariots de manutention à conducteur porté
- Technologie et stabilité des chariots à conducteur porté : les différentes sources d'énergie existantes, évaluer les charges à manutentionner, les facteurs d'instabilités du chariot
- Savoir lire un tableau / un abaque de charge
- Exploitation des chariots à conducteur porté : Identifier les risques et connaître les moyens permettant de les prévenir, conditions de freinage des chariots, règles de circulation et de conduite en entreprise, les produits dangereux, opérations de fin de poste, maintenance

### Formation pratique : Pour les catégories 1A - 1B - 3 - 5 - 6 et 7

- Prise de poste et mise en service : vérifier la présence et la validité des documents réglementaires et savoir les exploiter
- Conduite
- Manoeuvre
- Fin de poste / Maintenance

## Méthodes pédagogiques

### Formation théorique :

- Salle de formation équipée
- Support de court

### Formation pratique :

- Site d'évolution conforme aux égagements CACES®

## Méthodes et modalités d'évaluation

En application de la recommandation R489, chaque candidat ayant satisfait aux tests théorique (QCM) et pratique(s) se verra délivrer un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) sur la (les) catégorie(s) concernée(s) d'une validité de 5 ans. Les épreuves théoriques permettant l'évaluation des connaissances pour la conduite en sécurité des chariots de manutention à conducteur porté sont réalisées à partir des fiches de l'annexe A3/1 de la recommandation R489. Le test correspondant est impérativement rédigé en français. Pour les salariés qui éprouvent des difficultés de compréhension de la langue française écrite, les questions du test peuvent être énoncées à voix haute dans cette même langue. La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention : d'une note minimale de 70/100 à l'ensemble du test ET d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués. La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention : d'une note minimale de 70/100 à l'ensemble du test ET d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués ET d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème Si le salarié échoue uniquement à une partie du test (théorique ou pratique) il garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie réussie. Il peut donc dans ce délai, sous réserve de poursuivre avec le même OTC, obtenir le CACES® en repassant uniquement, après une formation adaptée, la partie du test à laquelle il a échoué. Suite à l'obtention d'un premier CACES® (dit CACES® initial) le salarié garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie théorique, ce qui lui permet dans ce délai - sous réserve de présentation du CACES® initial - d'obtenir un CACES® d'une autre catégorie de la même famille d'équipements en passant uniquement la partie pratique du test correspondant à cette

## Modalités d'accessibilité handicap

Pour les personnes en situation de handicap, une personne référente est disponible pour répondre à vos questions sur [contact@securitup.fr](mailto:contact@securitup.fr) ou au 04 78 90 10 71

## Sanction formation

Délivrance Certificat Aptitude à la Conduite En Sécurité



### Durée

**21.00** Heures      **3** Jours



Contactez-nous !

Laure MILAN  
Responsable administrative et commerciale

Tél. : 0695692620  
Mail : [laure@securitup.fr](mailto:laure@securitup.fr)

Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : voir descriptif détaillé ci-dessous

**Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences**

Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Validité certification : Date enregistrement 31/10/2024 | fin validité : 31/10/2029  
1A : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 1A : Transpalettes à conducteur porté sans élévation du poste de conduite - RS 6866  
1B : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 1B : Gerbeurs à conducteur porté à hauteur de levée > 1,20 m - RS 6867  
Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Validité certification : Date enregistrement 01/10/2024 | fin validité : 01/10/2029  
2A : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 2A : Chariots à plateau porteur - RS 6800  
Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Validité certification : Date enregistrement 31/10/2024 | fin validité : 31/10/2029  
2B : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 2B : Chariots tracteurs industriels - RS 6868  
3 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 3 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux - RS 6869  
4 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 4 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux à capacité nominale > 6 tonnes - RS 6871  
5 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 5 : Chariots élévateurs à mat rétractable - RS 6870  
6 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 6 : Chariots élévateurs à poste de conduite élévable - RS 6872  
7 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 7 : Conduite hors production des chariots - RS 6873

